

# L'Écho Chapellois



## Le Mot du Maire,

C'est la rentrée !

Ou plutôt, ce sont les rentrées...

Rentrée scolaire tout d'abord et 200 enfants qui vont animer à nouveau notre bourg de leurs jeux, de leurs déplacements vers la médiathèque, la salle de sport... A signaler, la mise en œuvre du 100 % EAC (Education Artistique et Culturelle) à titre expérimental : c'est-à-dire que nous permettrons à chaque enfant au cours de son année scolaire d'aller à la rencontre d'une activité culturelle. Ceci verra le jour grâce au rectorat et l'inspection départementale. L'école commencera cette année à 8h45 et se terminera à 16h30 (16h45 en 2018-2019).

Rentrée sportive et culturelle au niveau communal mais aussi cantonale pour toutes les associations. A La Chapelle-Bouëxic : football, VTT, badminton, tennis, gymnastique, zumba, multisports adultes et enfants, Bouëxic-Accueil, bibliothèque, cycloport, familles rurales.

Merci donc à tous les bénévoles qui animent ces clubs et activités. Rentrée municipale (dernière avant les élections municipales du 15 Mars) et encore, de nombreuses décisions à prendre !

Bienvenue aux nouveaux habitants locataires ou propriétaires qui nous ont rejoints pendant la période estivale.

Notre commune permet à ses habitants de bénéficier de nombreux services de proximité. Il faut le dire et le redire, ce n'est pas le fruit du hasard mais une volonté dans les décisions et positions municipales de saisir toutes les opportunités, d'engager des investissements porteurs d'avenir.

A chacune et chacun, je souhaite de belles rentrées à tous niveaux et un bel automne.

Le Maire, Mr MORAZIN Roger

Numéro 117  
Septembre 2019

## SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 15
- Vie Intercommunale P 16
- Vie de l'école P 17
- Vie Culturelle P 18 à 19
- Association P 20 à 23
- Horaires et Permanences P 24



A vos agendas !

Réservez dès à présent votre soirée du **22 Novembre 2019**, la Compagnie OCUS sera à LA CHAPPELLE BOUEXIC.

Plus d'infos, dans le prochain écho chapellois.

Le département d'Ille-et-Vilaine a l'obligation d'accueillir des mineurs non accompagnés (MNA). Pour cela, des centres d'accueil sont créés partout en Ille-et-Vilaine dans des locaux n'ayant plus d'affectation (anciennes gendarmeries, maisons de retraite...). Devant l'afflux important et dans un souci d'une bonne intégration, toutes les communes, réunissant quelques conditions, sont sollicitées. A partir de mi-septembre, notre commune accueillera 3 MNA, d'origine non connue à ce jour. Ces jeunes sont suivis et pris en charge financièrement par le Département et seront hébergés à La Hautière ; vraisemblablement en capacité d'entrer en apprentissage et pourquoi pas d'intégrer une entreprise chapelloise qui n'en trouve pas ! Aux Chapellois de les accueillir solidairement et amicalement en contribuant à l'effort national d'intégration.

# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 Mai 2019

- **Travaux voirie : résultat de la consultation selon la procédure adaptée : Point à Temps**

M. le Maire fait part des différents devis reçus consécutivement au lancement de la consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de Point à Temps. Il propose de retenir le devis de l'entreprise la moins-disante à savoir le devis de l'Entreprise EUROVIA pour un montant de 13 280,00 € HT pour 20 tonnes, soit 15 936,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis le moins disant présenté par l'Entreprise EUROVIA domiciliée Agence de Rennes – rue de la Fresnais – BP 57428 – 35174 NOYAL SUR VILAINE pour un montant de 15 936,00 € TTC pour 20 tonnes concernant les travaux de point à temps.

- **Travaux voirie : résultat de la consultation selon la procédure adaptée : curage de fossés**

M. le Maire fait part des différents devis reçus consécutivement au lancement de la consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de curage de fossés. Il propose de retenir le devis de l'entreprise la moins-disante à savoir le devis de l'entreprise TP ETIENNE Mickaël pour un montant de 2 220,00 € HT, soit 2 664,00 € TTC pour 3 000 ml.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis le moins disant présenté par l'Entreprise TP ETIENNE Mickaël domiciliée « La Devinis » - 35330 MAURE DE BRETAGNE pour un montant de 2 220,00 € HT, soit 2 664,00 € TTC pour 3 000 ml.

- **Devis – alarme anti-intrusion : école de la Roche-Pourprée**

M. le Maire fait part des différents devis reçus consécutivement au lancement de la consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de mise en place de l'alarme anti-intrusion à l'Ecole de la Roche – Pourprée – 11, rue du Rocher à LA CHAPELLE-BOUEXIC. Il propose de retenir le devis de l'entreprise la moins-disante à savoir le devis de l'Entreprise ORHAN pour un montant de 5 059,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis le moins-disant présenté par l'Entreprise ORHAN domiciliée 3, Les Rochelles – ZA de Bellevue – MAURE DE BRETAGNE 35330 VAL D'ANAST pour un montant de 5 059,20 € TTC concernant l'acquisition d'une alarme anti-intrusion à l'école de la Roche Pourprée – 11, rue du Rocher – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC.

- **Devis : restauration du pignon en pierre de l'ancienne boulangerie**

M. le Maire fait part des différents devis reçus concernant les travaux de restauration du pignon en pierre de l'ancienne boulangerie. Il propose de retenir le devis de SARL BOUGET – Maçonnerie pour un montant de 4 109,10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis présenté par SARL BOUGET – Maçonnerie domiciliée 17, La Ville Appée – 35330 LES BRULAIS concernant la restauration du pignon en pierre de l'ancienne boulangerie pour un montant de 4 109,10 € TTC.

- Propose de consulter l'Architecte conseil en ce qui concerne la réalisation de ces travaux.

- **Bâtiments communaux : devis contrôle « légionnelle »**

M.le Maire fait part des différents devis reçus concernant le contrôle « légionnelles » dans les bâtiments suivants :

- salle multi-sports
- salle-polyvalente
- vestiaires –douches
- services techniques

Il propose de retenir le devis de LABOCEA – laboratoire public - pour un montant de 512,06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis présenté par LABOCEA – Laboratoire public domicilié Site de Fougères – Bio-Agro-Polis – 10, rue Claude Bourgelet – CS 30616 - JAVENE – 35306 FOUGERES Cédex pour un montant de 512,06 € TTC concernant le contrôle « légionnelle » des bâtiments communaux désignés ci-dessus.

- **Opposition au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes Vallons de Haute Bretagne Communauté**

La Communauté de communes VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ (ci-après « la Communauté ») exerce, au titre de ses compétences facultatives, la compétence « assainissement non collectif ».

L'« assainissement non collectif » fait aujourd'hui partie intégrante, avec la compétence « assainissement collectif », de la compétence « assainissement », la loi 2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la République* ayant mis fin à la séciabilité de cette compétence au niveau communal.

Or, en principe, en vertu des dispositions de la loi susmentionnée, les communautés de communes sont censées exercer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la globalité de la compétence « assainissement ».

Cependant, la loi 2018-702 du 3 août 2018 *relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes (JORF du 5 août 2018, texte n°6)* est venue tempérer cette obligation en permettant aux communes et à leurs communautés de communes de se donner du temps pour procéder à ces transferts. Dans ce cadre, elle prévoit la possibilité pour les communes de s'opposer au transfert de la compétence « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour un transfert effectif au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette opposition au transfert relève de la seule initiative des communes membres qui devront, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, délibérer pour mettre en œuvre une minorité de blocage correspondant à 25% des communes membres de la Communauté de communes intéressées représentant 20 % de la population totale.

À noter qu'en l'absence de dégagement d'une minorité de blocage avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le transfert de la compétence en cause sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En outre, dans l'hypothèse d'un dégagement d'une minorité de blocage avant cette date, les communautés de communes concernées pourront toujours décider d'exercer les compétences concernées, ou seulement l'une d'entre elles. Ses communes membres peuvent s'opposer au transfert dans les conditions précisées ci-dessus : la délibération des communes avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 n'instaure pas un *statu quo* jusqu'en 2026.

En l'espèce, et comme dit précédemment, VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ n'exerce que la compétence « assainissement non collectif » à titre facultatif, sur l'ensemble de son territoire.

Ses communes membres sont donc parfaitement fondées à mettre en œuvre la minorité de blocage instituée par la loi FERRAND susmentionnée pour s'opposer au transfert de la compétence « assainissement collectif ».

C'est la raison pour laquelle M. Le Maire propose aujourd'hui de délibérer en faveur d'un report du transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de s'opposer au transfert de la compétence « assainissement collectif » à VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Décide d'autoriser M. le Maire à notifier cette délibération à la VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ et plus généralement, de prendre toutes les mesures utiles pour la bonne exécution de cette délibération.

- **Convention avec le SDE 35 et Orange dans le cadre des nouvelles règles sur l'enfouissement coordonné des lignes électriques et téléphoniques**

Les enfouissements coordonnés des réseaux étaient gérés dans le cadre d'un accord signé le 7 juillet 2005 entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF) et

Orange. Les dispositions mises en œuvre par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ont remis en cause le dispositif.

L'AMF, la FNCCR et Orange sont convenues de refondre l'accord du 7 juillet 2005 pour prendre en compte les nouvelles dispositions visant à réduire les coûts d'investissement par la mutualisation des infrastructures dans le cadre de convention de gestion. En Ille-et-Vilaine, ce protocole a été décliné au travers d'un accord cadre départemental conclu entre le SDE35, Rennes Métropole et l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, le 4 décembre 2018 pour toutes les opérations d'enfouissement coordonné de réseaux électriques et de réseaux de communications électroniques.

**Deux options sont proposées aux collectivités sur le choix de la propriété des ouvrages de génie civil (chambres et fourreaux) :**

- Option A : la collectivité est propriétaire des ouvrages
- Option B : Orange est propriétaire des ouvrages.

Au regard des éléments complémentaires sur les modalités techniques de mise en œuvre des nouvelles dispositions qui ont été apportés au cours de la réunion de concertation organisée le 22 mars dernier par l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine et le SDE 35, il s'avère que les moyens humains et techniques de la commune et, notamment en l'absence d'outil SIG, ne permettent pas d'assurer correctement les missions prévues dans le cadre de l'option dite (A) propriété de la commune : entretien, maintenance, gestion des Déclaration de Travaux (DICT).

En conséquence, il est proposé de retenir l'option dite (B) propriété d'Orange :

- Orange utilise un fourreau pour son réseau
- Orange est propriétaire d'un second fourreau dont le droit d'usage est dédié à la collectivité pour le déploiement de la fibre optique. A compter de son utilisation, la collectivité ou son gestionnaire est redevable à Orange d'une contribution aux frais de gestion de 0.15 € du ml par an.
- Orange est propriétaire d'un 3<sup>ème</sup> fourreau pour les dépannages.
- Orange est responsable de l'entretien, la maintenance, la réparation de ses ouvrages et assure, à ce titre, la gestion des DICT – DT auprès du guichet unique.
- Orange contribue à l'investissement sur la base de 4.63 €/ ml (base 2018). Cette contribution est payée au SDE 35 pour reversement annuel aux collectivités.

Le choix d'option est définitif et doit s'appliquer à toutes les conventions à intervenir avec le SDE 35 dans le cadre de l'enfouissement coordonné des réseaux électriques et téléphoniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à Orange la propriété des installations souterraines de communication électroniques dans le cadre de l'option dite « B »;
- Donne pouvoir au Maire afin de signer avec le SDE 35, Rennes Métropole et Orange la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs ;

• **Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle ZR n° 357 : 7, rue de la Forêt**

M. le Maire rappelle la délibération du 6 Novembre 2017 instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de LA CHAPELLE-BOUEXIC approuvé par délibération du 3 Mars 2014. Considérant la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) transmise par Maître Sandrine FENIOU - SABOT – Notaire mandataire concernant les parcelles suivantes :

- section ZR n° 357 sise 7, rue de la Forêt – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC appartenant à Mme MARTINEAU Ersilia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain concernant les parcelles désignées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer au nom et pour le compte de la Commune tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Convention de mise en place du dispositif argent de poche –Année 2019**

M. le Maire précise que le dispositif « Argent de poche » permet aux jeunes mineurs entre 16 ans et 18 ans d'acquérir une première expérience professionnelle avant la recherche d'un job d'été. En échange des travaux d'intérêt collectif dans la Commune, ils sont rémunérés 120,36 € (base du SMIC horaire brut) par Vallons de Haute Bretagne Communauté pour effectuer 3 missions de 4 heures, soit 12 heures par jeune. Pour l'année 2019, 3 jeunes de LA CHAPELLE-BOUEXIC pourront participer à cette opération. Dans ce cadre les engagements de la Commune sont les suivants :

- Déterminer un ou plusieurs chantiers
- Assurer la responsabilité de la bonne exécution du contrat.
- Assurer la réception et la gestion des inscriptions
- Souscrire un contrat d'assurance permettant l'accueil des jeunes vacataires.
- Désigner un élu référent et un agent référent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la convention de mise en place du dispositif argent de poche pour l'année 2019.
- Désigne Monsieur MORAZIN Roger en tant qu'élu référent et Mr RAVET Patrick en tant qu'agent référent.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention désignée ci-dessus.

- **Décision modificative n°1 : aire de vidange de camping-car**

M. le Maire informe qu'il y aurait lieu de prendre une décision modificative afin de régler différentes dépenses sur le budget communal :

- Section d'investissement :
  - Dépenses :
    - Opération 998 : aire de vidange de camping-car :
      - compte 2313 : construction : 6 005 €
  - Recettes :
    - Compte 1641 : Emprunts en euros : 6 005 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°1 désignée ci-dessus.

- **Devis – exposition : bibliothèque municipale**

M. le Maire fait part des trois devis suivants proposés par les Editions l'Oeuf concernant les expositions suivantes à la bibliothèque municipale :

- 1°) Exposition Mandragore sur la BD Ipak Yoli pour un coût de 500 € TTC.
  - 2°) Spectacle « Ley – lek, route de la Soie » (concert dessiné) pour un coût de 600 € TTC.
  - 3°) Rencontre- atelier BD pour un coût de 250 € TTC
- soit un montant total de 1 350 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir les trois devis désignés ci-dessus pour un montant global de 1 350 € TTC concernant les expositions à la bibliothèque municipale proposés par les Editions l'Oeuf 22, rue de la Donelière – 35700 RENNES.

- **Convention d'utilisation du restaurant scolaire de LA CHAPELLE-BOUEXIC par l'ALSH**

M. le Maire informe qu'il y aurait lieu de renouveler la convention d'utilisation des locaux de l'école et du restaurant scolaire pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour l'année scolaire 2018-2019 au cours des vacances scolaires du lundi au vendredi et les mercredi en période scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ::

- Emet un avis favorable au renouvellement de la convention désignée ci-dessus par tacite reconduction.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

- **Restaurant scolaire Cousteau : participation au repas des enfants de LA CHAPELLE-BOUEXIC**

M. le Maire donne lecture du courrier du 5 Mai 2019 émanant de M. le Maire de VAL D'ANAST spécifiant qu'à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, la Commune de VAL D'ANAST gèrera le service de restauration du groupe scolaire Cousteau en lieu et place de l'association de gestion composée de parents d'élèves. Deux enfants, dont la famille réside sur la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC, fréquentent le restaurant scolaire. M.le Maire de VAL D'ANAST propose à la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC de participer à hauteur de 0,75 € par repas, par voie de convention, le coût du repas s'élevant à 4,10 € pour l'année scolaire 2018-2019, sachant que ces modalités resteront inchangées pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de participation désignée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour l'année scolaire 2019-2020 la convention de participation à hauteur de 0,75 € par repas pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire Cousteau de VAL D'ANAST dont la famille réside sur la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

<b>Informations</b>
---------------------

- **Devis – travaux voirie – réseaux**

M.le Maire fait part de différents devis inhérents à des travaux de voirie et de réseaux sur les secteurs suivants :

- Rue du Clos-Eon
- Intersection de la rue du Plat d'Or et de la rue du Clos-Eon
- Intersection de la rue du Plat d'Or et de l'Impasse du Plat d'Or
- Impasse du Plat d'Or

Consécutivement à la consultation selon la procédure adaptée en date du 21 Mars 2019 auprès de 3 entreprises, une seule entreprise ayant répondu, il est décidé de relancer la consultation auprès de nouvelles entreprises.

- **Département d'Ille et Vilaine : actualisation du périmètre de la zone de préemption pour préservation des espaces naturels**

M.le Maire fait part du projet d'actualisation du périmètre de la zone de préemption pour préservation des espaces naturels proposé par le Département d'Ille et Vilaine sur les Communes suivantes :

- BAULON
- GUIGNEN
- LASSY
- LA CHAPELLE-BOUEXIC

Dans le cadre de cette zone de préemption, il est proposé de solliciter du département d'Ille et Vilaine la prise d'une délibération interdisant la circulation d'engins à moteur type quads ou moto de cross.

- **Travaux de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement touristique**

Consécutivement au refus d'accord de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2019, il est décidé de renouveler cette demande de subvention en fin d'année au titre de l'année 2020 et de surseoir pour l'instant à la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de l'ex Bonne-Franquette en locaux d'hébergement touristique.

- **Devis – éclairage du terrain de football**

M ; le Maire propose de solliciter à nouveau la ligue de football afin d'avoir des informations précises en ce qui concerne le taux de subvention inhérent aux travaux d'éclairage du terrain de football.

- **Formation : communication bienveillante : relation adulte/enfant**

Il est proposé de programmer une formation ayant pour thème : « communication bienveillante : relation adulte/enfant » pour le personnel de l'école sur 3 modules d'une durée totale de 3 jours dispensée en 2 périodes : vacances de Toussaint 2019 et de Février 2020, le montant de cette formation s'élevant à 2 300 Euros.

- **Compte-rendu VHBC**

Mme LETOURNEL Carole, déléguée communautaire, précise que lors du dernier conseil communautaire de VHBC les décisions suivantes ont été prises :

- Piscine : attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la piscine est attribué au cabinet d'Architecte BVL Architecture pour un taux de rémunération de 14,676 %.

Le montant estimatif des travaux de construction de la piscine s'élève à 6 100 000 € H.T.

- **Contrat de territoires – volet 3**

Un montant de subvention global de 104 000 € est attribué au titre du contrat de territoires – volet 3 pour les projets suivants :

- cinéma Alliance
- office sportif Aff et Vilaine
- canoë-kayak – Pont-Réan
- réseau médiathèque
- EPILLE.

## Réunion du 24 Juin 2019

- **Devis nettoyage et obturation des ouvertures du clocher de l'Eglise**

M. le Maire fait part du devis concernant le nettoyage et l'obturation des ouvertures du clocher de l'Eglise proposé par l'Entreprise Alain MACE pour un montant de 1 617,85 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis présenté par l'Entreprise Alain MACE domiciliée 9, rue Charles Conlombs – 22950 TRE-GNEUX pour un montant de 1 617,85 € TTC concernant le nettoyage et l'obturation des ouvertures du clocher de l'Eglise.

- **Devis – nettoyage VMC – école**

M. le Maire fait part du devis concernant le nettoyage et la désinfection des 25 bouches d'extraction (VMC) de l'école proposé par la Société AVIPUR pour un montant de 1 056,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis présenté par la Société AVIPUR domiciliée ZA du Chêne Vert – Impasse de Gerhoul – 35650 LE RHEU concernant le nettoyage et la désinfection des 25 bouches d'extraction (VMC) de l'école pour un montant 1 056,00 € TTC.

- **VHBC : accord local concernant le nombre de délégués pour le mandat 2020-2026**

Conformément au VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Si un accord local a été valablement conclu, le préfet constate par arrêté la composition qui en résulte. Il ne dispose à cet égard d'aucun pouvoir d'appréciation, et se trouve en situation de compétence liée.

A l'inverse, si aucun accord local n'a été conclu avant le 31 août 2019 et suivant les conditions de majorité requises, le préfet constate la composition qui résulte du droit commun (2.1).

L'arrêté préfectoral constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, en application d'un accord local ou de la répartition de droit commun, est pris au plus tard le 31 octobre 2019. Cet arrêté entre en vigueur lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, c'est-à-dire en mars 2020.

**Répartition des sièges en application du droit commun :** En application des règles de droit commun et en l'absence de tout accord local valide adopté dans les délais prévus par la loi, le conseil communautaire est recomposé en partant d'un effectif de référence défini au III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT par rapport à la population de l'EPCI. du CGCT par rapport à la population de l'EPCI.

**Répartition des sièges en application d'un accord local :** A la suite de la décision du Conseil constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014 « Commune de Salbris », la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire a rouvert la possibilité, pour les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre, de conclure un accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires. Cependant, afin que la nouvelle procédure soit conforme à la jurisprudence constitutionnelle, elle est désormais strictement encadrée au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT. Conformément à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, selon laquelle la répartition des sièges doit respecter un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque collectivité territoriale membre de l'établissement, l'accord doit respecter les critères suivants :

- Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25% celui résultant de l'application du III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT (répartition des sièges en fonction de la population) et du IV du même article (attribution forfaitaire d'un siège aux communes qui n'ont bénéficié d'aucun siège dans le cadre de la répartition proportionnelle à la population). Les sièges répartis en application du V du même article (10 % de sièges supplémentaires lorsque le nombre de sièges forfaitaires répartis excède 30 % du total) ne sont pas pris en compte ;
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune telle qu'elle résulte du dernier recensement,
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- La représentation de chaque commune au sein du conseil communautaire ne peut être supérieure ou inférieure de plus de 20 % par rapport à son poids démographique dans la communauté de communes (hormis dans deux hypothèses particulières)

La proposition de répartition des délégués par accord local figure dans le tableau ci-après.

Les communes de moins de 1 000 habitants ont un délégué, les communes de plus de 1 000 habitants ont un délégué supplémentaire pour chaque tranche de 1 000 habitants.

Communes	Population municipale 2013	Nombre de délégués 2014-2020	Population municipale 2019	Nombre de délégués 2020-2026 Droit Commun	Nombre de délégués 2020-2026 Accord Local
Guichen	7 500	8	8 400	9	9
Guipry-Messac	3646 +2 778= 6 424	7	6 887	7	7
Goven	4132	5	4 402	4	5
Val d'Anast	3 203+513= 3 716	5	3 944	4	4
Guignen	3 511	4	3 851	4	4
Bourg-Des-Comptes	2 848	3	3 244	3	4
Baulon	1 951	2	2 140	2	3
Saint Senoux	1 695	2	1 838	1	2
Lassy	1 380	2	1 674	1	2
La Chapelle Bouexic	1 299	2	1 440	1	2
Saint Malo de Phily	907	1	1 089	1	2
Mernel	986	1	1 049	1	2
Comblessac	660	1	690	1	1
Lohéac	664	1	656	1	1
Bovel	579	1	608	1	1
Saint Séglin	478	1	557	1	1
Les Brulais	465	1	544	1	1
Loutehel	215	1	265	1	1
<b>Total VHBC</b>	<b>39 410</b>	<b>48</b>	<b>43 278</b>	<b>44</b>	<b>52</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la répartition des sièges communautaires pour chaque commune sur la base de l'accord local défini dans le tableau ci-dessus dans la colonne « nombre de délégués 2020-2026 – Accord local ».

- **Renouvellement de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques**

M. le Maire fait part de la proposition de renouvellement de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques proposée par Vallons de Haute Bretagne Communauté Maison intercommunale. Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- prise en charge des dépenses liées au logiciel de gestion des bibliothèques et au site internet du réseau.
- prise en charge de l'acquisition de la maintenance et du renouvellement du matériel informatique des bibliothèques.
- développement et gestion du fond de DVD communautaire.
- soutien des actions culturelles par différentes animations.

Il spécifie que cette convention doit être renouvelée pour 3 ans de 2019 à 2022 et par reconduction tacite 1 fois, soit jusqu'en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques désignée ci-dessus proposée par Vallons de Haute Bretagne Communauté – Maison intercommunale – ZA Les Landes – 12, rue Blaise Pascal – BP 88081 – 35580 GUICHEN.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention désignée ci-dessus.

- **Adhésion à l'Association des Maires Ruraux**

M. le Maire donne lecture du courrier du 4 Juin 2019 de l'Association des Maires Ruraux, proposant à la Commune d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux pour l'année 2019 pour un montant de 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux pour l'année 2019 pour un montant de 120 Euros.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps : service urbanisme**

M. le Maire rappelle l'accroissement d'activité au sein du service administratif du fait de l'augmentation de la population depuis plusieurs années notamment en ce qui concerne les services accueil, urbanisme et comptabilité. Il propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 9 Juillet 2019 à hauteur de 17h30/35<sup>ième</sup>. Il précise que consécutivement à la commission de recrutement du 24 juin, il a été proposé de recruter Mme BOUGUET-JEGOU Anne-Sophie en tant qu'adjoint administratif à compter du 9 Juillet 2019 à hauteur de 17h30/35<sup>ième</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix Pour, 2 voix contre et 1 abstention

- Décide de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17h30/35<sup>ième</sup> à compter du 9 Juillet 2019 pour le service accueil – urbanisme.

- Décide de recruter Mme BOUGUET-JEGOU Anne-Sophie en tant qu'adjoint administratif à compter du 9 Juillet 2019 suite à réintégration sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial - 2<sup>ième</sup> échelon – IB 350 – IM 327.

- **Indemnité régisseurs : régie de recettes pour le restaurant scolaire et la garderie**

M. le Maire rappelle la délibération du 6 Novembre 2017 décidant d'instituer une régie de recettes auprès des services de cantine et du périscolaire de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC. Il propose de modifier l'article 11 de cette délibération et d'attribuer une indemnité de responsabilité au régisseur titulaire et suppléant de 110 € annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier l'article 11 de la délibération du 6 Novembre 2017 et d'attribuer une indemnité de responsabilité au régisseur titulaire et suppléant de 110 € dans le cadre de la régie de recettes pour le restaurant scolaire, la garderie et Bouëxic-Accueil.

- **Emplacement destiné à l'affichage et aux activités des associations**

M. le Maire donne lecture de la circulaire n° A 2019-06-11 de Mme la Préfète d'Ille et Vilaine relative aux emplacements destinés à l'affichage d'opinion et aux activités des associations. « Selon l'article L. 581-13 du code de l'environnement », le maire détermine par arrêté et fait aménager sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif ». A ce titre, des règles spécifiques doivent être respectées pour l'ins-tauration de ces emplacements. La surface minimale que chaque commune doit réserver à ce type d'affichage varie selon la population. L'article R – 581-2 du code de l'environnement précise que cette surface est de 4 m<sup>2</sup> pour les communes ayant une population de moins de 2 000 habitants. Ce dispositif a été mis en place par la loi pour lutter contre l'affichage sauvage. M. le Maire propose d'installer un panneau d'information au format désigné ci-dessus sous le porche de la Mairie à proximité du panneau d'affichage de la Mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté relatif à la mise en place d'un emplacement destiné à l'affichage d'opinion et aux activités des associations d'une surface de 4 m<sup>2</sup> conformément à la législation en vigueur.
- Décide d'installer ce panneau d'information sous le porche de la Mairie à proximité du panneau d'affichage de la Mairie.

- **Décision modificative n°2**

M. le Maire informe qu'il y aurait lieu de prendre une décision modificative afin de régler différentes dépenses sur le budget communal :

- Section d'investissement :

- Dépenses :

- Opération 051 : Salle-polyvalente : Compte 2313 : construction : 5 110,00 Euros.

- Recettes :

- Compte 1641 : Emprunts en euros : 5 110,00 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative désignée ci-dessus.

<b>Informations</b>
---------------------

- **Mise en place de compteur Linky**

M. le Maire donne lecture du mail d'ENEDIS en date du 29 Mai 2019 spécifiant « que la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique prévoit de généraliser le déploiement des compteurs LINKY sur tout le territoire national, afin de permettre à chacun de mieux maîtriser ses consommations et de développer plus facilement les énergies nouvelles renouvelables. Le déploiement des compteurs LINKY sur la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC s'effectuera à partir de Novembre 2019, les clients seront informés par courrier d'ENEDIS environ 1 mois avant la date prévue du remplacement de leur compteur ».

- **Assainissement : étude diagnostique et schéma directeur**

M. le Maire précise qu'il a reçu le 31 Mai 2019 un accusé de réception de dossier complet concernant l'étude diagnostique du réseau et de la station d'épuration et l'établissement du schéma directeur du système d'assainissement collectif avec autorisation d'engager l'étude. Le coût de cette étude s'élève à 20 860,00 € HT le taux de subvention étant de 50 %, le montant de la subvention sera de 10 430,00 € HT. Le cabinet retenu est le cabinet EF ETUDES. Le comité de pilotage, chargé du suivi de cette étude, sera composé des membres suivants, représentants du maître d'ouvrage :

Mr MORAZIN Roger, Mr CHAUDAGNE Michel, Mr KERGOURLAY Jean-Pierre, Mme LETOURNEL Carole, Mme DUREY Nadia, Mr COUDRAIS Rémy,

- cabinet d'études : EF ETUDES
- représentant de l'Agence de l'Eau
- représentant du département : technicien
- représentant de l'exploitation : SAUR.

- **Projet de nouvelles sectorisations des lycées**

M. le Maire précise que la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC devrait être rattachée au lycée de Coëtquidan à partir de 2020-2021 - à compter de l'ouverture du lycée de PLOERMEL.

- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 22 Janvier 2019 (exercice 2014 et suivants) concernant Vallons de Haute Bretagne Communauté**

M. le Maire présente la synthèse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes en date du 21 Janvier 2019 concernant les exercices comptables de 2014 et des années suivantes de Vallons de Haute Bretagne Communauté :

- une intégration limitée et des compétences difficilement lisibles sur le territoire.
- une situation financière qui ne présente pas de risques particuliers.
- des relations financières avec les communes membres et le monde associatif à clarifier et à améliorer.
- des mesures à prendre et à renforcer en matière de ressources humaines.
- une gestion du système d'information inadaptée et à renforcer (sécurisation du système d'informatique)
- certains terrains des zones d'activités communautaires sont difficiles à commercialiser.

- **Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 20 Juin 2019**

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 20 Juin 2019.

- **Répartition des classes**

201 élèves sont actuellement inscrits.

Une fermeture de classe définitive pour la rentrée de septembre 2019 est programmée.

Les effectifs moyens par classe seront de 23 à 28 élèves.

Dans le cadre de la fermeture de classe, le contrat de Mme Christine CANCE ne sera pas reconduit.

- **Plan numérique ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité)**

Un investissement de 7 725,60 € a été réalisé en ce qui concerne l'acquisition de matériel informatique pour le projet Ecole Numérique Innovante, subventionné à hauteur de 50 %.

Ce plan a permis d'acquérir :

- 3 vidéo – projecteurs + ordinateurs (CE2 + classes maternelles)
- 2 visionneuses
- 1 tablette

Toutes les classes sont donc actuellement équipées en matériel informatique.

- **Réalisation de travaux.**

Les travaux suivants seront réalisés au cours de l'été :

- WC extérieurs
- changement de la fontaine
- installation de l'alarme anti-intrusion.

Des travaux seront d'autre part à prévoir pour l'année scolaire 2019-2020 :

- vitrification du parquet de la classe de Mme HEUDES
- installation d'une cabane pour vélos.

- **100 % EAC (Enseignement Artistique et Culturel).**

Consécutivement à la rencontre de Mr le Maire avec l'Inspectrice d'Académie il a été décidé de lancer l'opération 100 % EAC (Enseignement Artistique et Culturel) consistant à apporter aux élèves une offre culturelle plus étendue.

- **Court-métrage : Troumer**

M. le Maire informe qu'un court métrage intitulé « Conduite accompagnée » sera réalisé sur le site de « Troumer » du 25 Août 2019 au 6 Septembre 2019. Au cours de ce court-métrage, 3 chemins seront utilisés :

- chemin de Troumer
- chemin de la Guichardais
- chemin de la Moinerie

## Echange VIGEOIS

Lors du week-end de l'Ascension, 18 chapellois ont été accueillis par la municipalité et les habitants de VIGEOIS. Différentes visites ont été réalisées sur le plan touristique.

ROCAMADOUR, St YRIEX : - visite de carrières de kaolin, visite de l'usine BIJOU (fabrication de gâteaux),  
UZERCHE, musée de la porcelaine de LIMOGES.

Les Chapellois ont souligné l'excellente réception de la part des habitants de VIGEOIS. Ce week-end s'est déroulé dans la satisfaction générale.

## Projets 2020 : activités de Mr VOISIN Fabien – adjoint d'animation

Les activités suivantes sont programmées dans le cadre de l'intervention de Mr VOISIN Fabien – adjoint d'animation.

- Bouëxic Accueil
- maintien des animations auprès des personnes âgées :
- atelier mémoire
- repas au restaurant scolaire
- atelier cuisine
- sorties culturelles

M. le Maire précise qu'une subvention annuelle de 2 840 E€ a été octroyée par le Conseil Départemental.

- Ateliers multi-sports
- Intervention auprès de l'Office Sportif Maure-Pipriac : 8 heures par semaine.

## Référendum d'Initiative partagée



Dans le cadre du référendum d'initiative partagée concernant la vente de l'Aéroport de Paris à une société privée, les français sont sollicités pour demander un référendum. Celles ou ceux qui sou-

haitent émettre une possibilité peuvent trouver à la mairie un formulaire à remplir ainsi que tout renseignement utile. Ce formulaire est également téléchargeable, sur internet, en indiquant dans votre barre de recherche Cerfa n°15264\*02.

## Bouëxic Accueil



Pour les seniors c'est aussi la rentrée !  
Les animations Bouëxic Accueil redémarre en ce mois de Sep-

tembre.

Chaque semaine, en parfaite coordination avec les rencontres initiées par le Club de l'Amitié, la municipalité propose une autre animation à ceux qui le souhaitent :

- On cuisine ensemble
- On mange ensemble
- Un atelier mémoire
- On sort ensemble
- Atelier informatique
- Création d'un créneau REVEIL CORPOREL encadré par Laetitia Couason, danseuse chorégraphe et sophrologue diplômée. Cet atelier aura pour but de partager des moments, d'échanger à travers le mouvement sur ses perceptions, ses ressentis. Développer par le mouvement, la gestion de l'espace,

d'équilibre, d'appréhension du mouvement (se baisser, aller au sol, trouver des appuis ...).

Renforcer son ancrage, sa stabilité, sa confiance dans les gestes du quotidien. Joie, créativité, enthousiasme, aisance, autonomie, mouvement, musique, seront les maîtres mots de cet atelier qui s'adresse aux hommes et aux femmes désirant rester en forme et de se découvrir autrement.

La conférence des financeurs (Département d'Ille-et-Vilaine), MSA, Caisse de retraite...) nous soutient financièrement à hauteur de 2 840 € et la municipalité assure le complément sachant que certaines activités sont payantes (entre 5 € et 7 €).

Fabien VOISIN est chargé de la coordination de ce projet en relation avec le Maire.

**Pour tous renseignements ou inscriptions**, contacter Fabien VOISIN au 06.89.49.43.45 ou par mail :  
animationlachapelle-bouëxic@gmail.com

## Recensement militaire



Tous les jeunes **nés entre JUILLET et SEPTEMBRE 2003** doivent se faire recenser **avant le 30/09/2019**. Ceux qui sont nés entre **OCTOBRE ET DECEMBRE 2003** doivent se faire recenser **avant le 31 décembre 2019**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille. **Contact : ☎ 02.99.92.01.15**

Plus d'infos sur [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc)

## Repas CCAS



La Municipalité de LA CHAPELLE-BOUËXIC convie, à titre gracieux, toutes les personnes de 70 ans et plus, résidant à LA CHAPELLE-BOUËXIC, au repas annuel qui aura lieu le **Samedi 12 octobre 2019 à 12h30** à la Salle polyvalente de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Il est possible pour toute autre personne moyennant une participation de 20 € de participer à ce repas. **Merci de vous inscrire à la mairie au 02.99.92.01.15 avant le 4 octobre prochain.**

## Demandes d'inscription sur les listes électorales

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales en vue de participer aux scrutins de 2020 devront être déposées **au plus tard le vendredi 7 février 2020**.



**Elections municipales les 15 et 22 mars (si 2 tours) 2020.**

## Compteur LINKY



Au cours de l'automne, ENEDIS vous informera pour installer un nouveau compteur dans les habitations chapelloises. Vous pourrez demander tous les renseignements souhaités. La municipalité n'a aucun pouvoir d'accepter ou refuser ces nouveaux compteurs, si ce n'est pour les bâtiments communaux. Ce choix éventuel relève de la liberté de chacun et donc de la relation directe avec ENEDIS. La contestation juridique

menée par nos voisins et d'autres communes a pu le démontrer. La mairie reste à votre disposition si des réponses souhaitées ne vous étaient pas données pour vous orienter.

Communiqué de presse d'ENEDIS : [Le nouveau compteur Linky](#)

Depuis décembre 2015 Enedis, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, remplace sur tout le territoire les compteurs d'électricité par des appareils nouvelle génération, les compteurs « Linky ». En permettant de gérer la demande et l'offre de l'électricité de manière plus optimale sur le territoire, **Linky constitue un élément clé de la transition énergétique**. Il offre de **nouveaux services au consommateur** (meilleure connaissance de sa consommation, opérations à distance) et permet à Enedis de détecter les anomalies et d'intervenir plus rapidement en cas de panne. Le compteur est un **appareil basse puissance** qui ne présente pas de risque pour la santé : il communique **moins d'une minute par jour** via CPL, une technologie utilisée depuis 50 ans déjà, et fonctionne comme les compteurs actuels le reste du temps. Sa pose est **gratuite et obligatoire** et les habitants sont informés de la date de passage du technicien **30 à 45 jours en amont**, par courrier. Pour toute information complémentaire, un **numéro vert Linky** est à votre disposition : **0 800 054 659** ou [www.enedis.fr/linky](http://www.enedis.fr/linky).

## Jardins de la Vigne : site d'expérimentation artistique

Dans le cadre du programme « Destination Rennes et les Portes de Bretagne », la commune de la Chapelle-Bouëxic a rejoint un réseau de lieux touristiques dédiés à la création contemporaine.

A cette occasion, Mari Gwalarn, artiste professionnelle et résidente locale a proposé du 13 juillet au 31 août dernier, un atelier-exposition ouvert chaque week-end dans la salle annexe de l'église, place de la vigne. Les visiteurs et les familles chapelloises, ayant participé avec la plasticienne à une session de découverte, ont commencé à réfléchir à un projet artistique pour agrémenter le site. D'ores et déjà, l'artiste a proposé l'installation d'une première sculpture, qui sera rejointe par d'autres.

Pendant les prochaines vacances scolaires de la Toussaint, un atelier d'arts plastiques sera proposé. Pour plus de renseignements, et s'inscrire (nombre de places limitées), contacter Mari Gwalarn au 0624156370 ou par e-mail : [mari.gwalarn@hotmail.fr](mailto:mari.gwalarn@hotmail.fr). Pour plus d'informations sur le projet « Jardins de la Vigne », allez visiter le site internet : <https://jardinsdelavigne.wixsite.com/blog>



## Sardinade et concours de palets du 13 juillet



Ce sont 140 personnes qui ont participé à ce moment de convivialité.

Remerciements aux artisans et sociétés qui ont offert des coupes

et lots pour le concours de palets :

Le bar tabac presse Chez Lili ; le salon de coiffure Imagin'hair ; François LECROSNIER peintures décoratives, revêtements de sols et murs ; Joël MINGUY primeur sur le marché, Christelle LE GOFF qui propose galettes et crêpes le samedi ; la Nougaterie des

délices à Val d'Anast ; Tous à la cave ! Caviste à Guichen, la société BARRE de Val d'Anast ; l'agence Crédit Mutuel de Val d'Anast ; la Mairie de LA CHAPPELLE-BOUEXIC ; le Conseiller Départemental Roger MORAZIN.

Remerciements spécial à André PRIOUL du Club Mauritanien de palets qui a organisé bénévolement le concours, aux bénévoles « Des Flèches Chapelloises » qui ont tenu la buvette, aux membres de la commission d'animation et à Pierre-Yves CHOTARD, poissonnier à Val d'Anast, qui a préparé les sardines.

## Devenez citoyen de la Paix



**Afin de faire perdurer la mémoire des combattants.**

Alors que les derniers poilus de la première guerre mondiale sont morts, que les derniers combattants de la seconde guerre dépassent les 90 ans, il est important de se souvenir de leurs actes, de leur abnégation, de leur courage.

Aidons dès à présent les C.A.T.M à perpétuer le devoir de mémoire aux lieux et place des anciens combattants quand ils ne seront plus là.

Ayons conscience que la paix, la liberté, sont des biens essentiels.

**Qui peut devenir citoyen ou citoyenne de la Paix ?**

Toute personne : il s'agit d'un acte volontaire. Il suffit d'adhérer à l'association des CPG-CATM, de s'engager à commémorer le 8 mai-16 octobre-11 novembre-5 décembre. Le citoyen de la Paix donne envie aux jeunes générations de perpétuer le souvenir pour qu'il y ait une relève.

**Devenez Citoyen ou Citoyenne de la Paix en complétant le bon d'adhésion qui est à votre disposition à la mairie ou près du président de l'association Mr BESCHU Joseph (02.99.92.01.39).**

## Semis de blé noir



Grâce au volontariat d'agriculteurs Chapellois, 5 ha de blé noir ont pu être semés fin Mai. La vente de la récolte servira à financer un projet humanitaire en Afrique, par l'intermédiaire d'« Agros sans frontières ». Depuis le début des cultures sur le terrain communautaire, ce sont près de 6 000 € qui ont été versés pour aider des habitants du Niger à aménager des surfaces maraîchères afin d'atteindre une autosuffisance alimentaire. Sur l'autre partie du terrain (environ 6ha), des coupes de foin sont vendues à un agriculteur bio. Merci à tous.

De gauche à droite Jean-Paul HIGNET, Franck SOULAIN, Jean-Michel JOLLY et Philippe CHEVALLIER

## Acupuncture - Médecine naturelle.



Praticien en médecine traditionnelle chinoise, Guillaume WINISDORFFER a obtenu le diplôme d'une école française et un diplôme international validé par la Chine et reconnu par l'OMS. Il exerce à son domicile à la Chapelle Bouëxic, sur rendez-vous.

**Le Principe :** Restaurer la bonne circulation dans les méridiens énergétiques à l'aide de l'acupuncture, du Tui Na (massage thérapeutique chinois) et/ou de la pharmacopée chinoise (mélanges de plantes).

**Comment se déroule une séance ?** Une consultation (comptez 1h) commence par un bilan énergétique basé sur les pouls pris aux poignets et une observation de la langue, ainsi qu'un échange sur les symptômes qui permettent de poser un diagnostic énergétique. Ensuite, un traitement adapté est réalisé à l'aide de l'acupuncture, et s'il y a lieu du Tui Na et de la pharmacopée chinoise.

Contact : Guillaume WINISDORFFER 06.46.41.16.64 [g.winisdorffer@gmail.com](mailto:g.winisdorffer@gmail.com)

## Journée Sécurité Routière



Le CCAS en partenariat avec la Coordination de la Sécurité Routière vous propose une journée sur la Sécurité Routière. Elle aura lieu **le Jeudi 14 Novembre 2019 à 9h30 à la salle polyvalente de LA**

CHAPELLE-BOUËXIC.

Au programme le matin, séance de code avec 40 questions, puis correction et explication des réponses. Un repas vous est proposé au prix de 14 €. L'après midi sera consacré à un atelier alcool puis la pratique sur un simulateur de voitures afin d'étudier certaines situations. Si vous souhaitez participer à cette journée, il est **obligatoire** de vous inscrire à la mairie 02.99.92.01.15 **avant le 12 octobre**.

## Réunion du 3 juillet 2019

Le Conseil a élu Madame Annick LERAY (élue de Goven), 9ème Vice-Présidente de Vallons Haute Bretagne Communauté :

	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de votants	33
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes nuls	1
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

En effet, suite à la démission de Monsieur Alain Rimasson, 9ème Vice-président de Vallons de Haute Bretagne Communauté, acceptée par Madame la Préfète le 24 mai 2019, il a été proposé de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président, qui occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant comme le permet l'article L 2122-10 du CGCT.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'attribuer un fonds de concours à la commune Saint-Séglin, au titre de l'année 2018, en vue de participer au financement des travaux de modernisation de la route communale n°150, à hauteur de 5 108,90 €.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de solliciter des fonds de concours auprès des communes de Baulon, Bourg-des-Comptes, Goven, Guichen, Guignen, Lassy et Saint-Senoux, dans le cadre de l'aménagement de la piscine communautaire comme suit :

	PARTICIPATION
BAULON	93 046 €
BOURG DES COMPTES	143 028 €
GOVEN	198 902 €
GUICHEN	1 500 000 €
GUIGNEN	166 426 €
LASSY	69 081 €
SAINT SENOUX	79 518 €

Les fonds de concours des communes ont été calculés sur la base de la fourchette haute du coût global du centre aquatique, soit 8,4 M € HT. Le versement des fonds de concours sera demandé comme suit :

1<sup>er</sup> acompte de 30% avant le 30 juin 2020  
2<sup>eme</sup> acompte de 30% avant le 30 juin 2021  
3<sup>eme</sup> acompte de 30% avant le 30 juin 2022  
Dernier acompte de 10% avant le 30 juin 2023

Le Conseil a constaté que les conditions de la minorité de blocage des communes membres de la Communauté de Communes au transfert de la compétence « assainissement collectif » étaient remplies et pris acte que Vallons de Haute Bretagne Communauté n'exercera pas la compétence « assainissement collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 .

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création d'un service commun « administration mutualisée des systèmes d'information ».

A ce jour, seules Vallons de Haute Bretagne Communauté et les communes de Guichen et de Guipry-Messac s'y sont déclarées favorables. Les coûts communs seront répartis entre les 3 collectivités selon la clé de répartition suivante : 40 % pour l'EPCI et 30 % pour chacune des 2 communes. Une évaluation du service commun et de la cohérence de la clé de répartition sera effectuée à l'issue de la première année de fonctionnement afin d'ajuster cette répartition le cas échéant.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 16 octobre 2019.

# Rentrée Scolaire à l'école de la Roche Pourprée



L'équipe enseignante : 1°) Stéphanie PAIRIER, 2°) Stéphanie MASSIOT DUVAL, 3°) Laurence HEUDES MONNERAIS, 4°) Sylvie SECQ, 5°) Fabienne MOULARD, 6°) Sylvie HOURMAND, 7°) David JUBAULT, 8°) Séverine DUBOIS, 9°) Isabelle GOGAN. Absente sur la photo (Marie Lou GUILLEMOT).

Ce début d'année est marqué par la fermeture d'une classe à l'école (8 au lieu de 9). Le jour de la rentrée, la directrice, Sylvie HOURMAND, a accueilli 201 élèves (-4 par rapport à la dernière rentrée). L'équipe pédagogique ne connaît pas de changement majeur, si ce n'est le départ d'Yves Prophète parti en disponibilité.

La répartition pédagogique est la suivante :

TPS-PS-MS : Sylvie SECQ,

TPS-PS-MS : Fabienne MOULARD,

GS : Stéphanie MASSIOT DUVAL

CP : Sylvie HOURMAND

CE1 : David JUBAULT

CE1-CE2 : Laurence HEUDES MONNERAIS

CM1 : Isabelle COGAN et Stéphanie PAIRIER

CM2 : Séverine DUBOIS.

Marie Lou GUILLEMOT assure l'intérim de direction tous les jeudis.



Le personnel de l'école en présence des élus (Mr MORAZIN Roger, Mr LERAY Michel, Mme PERON Virginie) et de Mme BAMA.

## C'EST LA RENTRÉE A LA BIBLIOTHEQUE AUSSI....

... et la reprise des activités !



**Vendredi 20 Septembre, à partir de 19h30 – Club de lecture** avec Charlotte Marcadé : venez partager vos derniers coups de cœur, parler de vos livres préférés, ou simplement venir partager votre goût de la lecture autour d'une petite collation. De 0 à 99 ans. *Un vendredi/mois*

**Jeudi 26 Septembre de 9h à 9h45 - Eveil Musical** avec Rafaël Cruz : découverte de la musique, des sons et des instruments. De 0 à 3 ans. *Un jeudi/mois*

**Jeudi 3 Octobre de 9h à 9h45 - Bébé Lit** : éveil au plaisir des livres avec Charlotte Marcadé, bibliothécaire. De 0 à 3 ans. *Un jeudi/mois.*

**Mercredi 9 octobre de 14h à 16h - Heure du Conte** : histoires et activités manuelles avec Charlotte Marcadé, bibliothécaire. A partir de 7 ans. *Un mercredi/mois*

Les plannings sont disponibles à la bibliothèque et les inscriptions ouvertes. Attention, les places sont limitées ! **Plus de renseignements à la bibliothèque ou au 02.99.92.05.71**



### IPAK YOLI

Une nouvelle expo à découvrir à la bibliothèque à partir du 2 septembre ! Mandragore, musicienne et auteure de bandes-dessinées, vous invite à découvrir son univers : un espace chaleureux où l'auditeur pourra à loisir écouter les collectages sonores sur des ipodes en regardant les photos et pages de la BD « *Ipak Yoli* », retraçant le voyage de Mandragore sur la mythique Route de la Soie.

**Exposition à découvrir du 2 Septembre au 21 Décembre, aux horaires d'ouverture de la bibliothèque, gratuit.**

**Vernissage jeudi 12 septembre, à partir de 17h30.**





## MUSIQUE !

Le Festival des Bibliothèques des Vallons revient pour une 4<sup>e</sup> édition tout en musique !

Le programme de « **Musique !** » est disponible à la bibliothèque et sur [www.bibliothequesdesvallons.fr](http://www.bibliothequesdesvallons.fr), mais vous pouvez d'ores et déjà noter les animations prévues dans votre bibliothèque :

**Judi 12 Septembre, 17h30** : vernissage de l'exposition de *Mandragore*, musicienne et auteure de bandes-dessinées. Un espace chaleureux où l'auditeur pourra à loisir écouter les collectages sonores sur des ipodes en regardant les photos et pages de la BD « *Ipak Yoli* », retraçant le voyage de Mandragore sur la mythique Route de la Soie.

Exposition à découvrir du 2 Septembre au 21 Décembre, aux horaires d'ouverture de la bibliothèque, gratuit.

**Mercredi 9 Octobre, de 14h à 16h** : une *Heure du Conte* spéciale, tout en musique ! A partir de 7 ans, gratuit, sur inscription.

**Samedi 12 Octobre, 19h30, à la salle polyvalente** : *LEY LEK*, un spectacle tout en musique, dessin et poésie, autour du voyage.

En 2009, **Mandragore**, harpiste et auteure de BD, parcourt la route de la soie jusqu'en Ouzbékistan dans le but de réaliser une bande-dessinée sur les musiques de la route de la soie.

**Adrien Séguy**, accordéoniste, parcourt la même route jusqu'en Chine sur les traces de l'ancêtre de son instrument (le sheng).

En 2016, ces deux musiciens-voyageurs se rencontrent pour la première fois et décident de mettre leurs découvertes musicales en commun.

**Mahdi M'Kinini**, joueur de qanun, les rejoint alors pour créer le groupe **Ley-Lek**.

Leur spectacle, écrit autour des expériences vécues de Mandragore et Adrien Seguy, allie la musique, le récit de voyage et le dessin en direct projeté.

Tout public, entrée : 4€ pour les adultes, gratuit pour les enfants.

**Mercredi 16 Octobre, de 14h à 17h** : l'association **Electroni'k** ([www.electroni-k.org](http://www.electroni-k.org)) revient à la bibliothèque pour un atelier « *Portraits sonores* » : Les participants composent des portraits sonores de lieux emblématiques ou méconnus de leur quartier. De l'enregistrement des sons, à l'écriture du scénario jusqu'au montage, ils réalisent une cartographie sonore pour (re)découvrir leur village ou leur médiathèque par l'oreille. A partir de 10 ans, gratuit, sur inscription.

**Judi 17 octobre, de 9h à 9h45** : *Eveil Musical* à la bibliothèque avec Rafael Cruz, de l'association l'Art de la Courbe. De 0 à 3 ans, gratuit, sur inscription.

**Samedi 19 Octobre, 11h** : venez vous initier aux percussions brésiliennes à la bibliothèque avec l'association « **Au fil des sons** » ! Atelier découverte, durée une heure, gratuit, tout public.

N'oubliez pas de réserver, à la bibliothèque, les places sont limitées !

**ILLE  
& BIO**  
ENTRAIDE & COOPÉRATION  
CONFÉRENCES - ANIMATIONS - EXPOSANTS  
12-13 OCT. 2019  
GUICHEN



## Ille & Bio revient les 12 et 13 octobre 2019 !

Rdv pour la 27<sup>e</sup> édition du Salon sur le thème de la Coopération et de l'Entraide. Vous y trouverez un marché de producteurs, des conférences, des animations, des ateliers, de la danse, de la musique...

La bibliothèque de la Chapelle Bouëxic, partenaire du salon, vous proposera une grainothèque au jardin et un coin détente/lecture à l'Espace Galatée.

**Bénévoles** : vous pouvez vous inscrire sur notre site : <https://illeetbio.org/>

Merci aux partenaires de la Fête de la Musique.

### Atelier d'agencement BOHUON

magasins, tous commerces, vitrines réfrigérées, cuisines, salles de bains.  
Z.A du Plat d'Or - La Chapelle-Bouëxic  
02.99.92.00.80

### Fournil du vieux four

Boulangerie, pâtisserie, pizzas  
37 Rue du Plat d'or -  
La Chapelle-Bouëxic  
09.66.85.90.76

### IMAGIN'HAIR Coiffure mixte

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h.  
Le samedi de 8h à 17h. Possibilité de rdv le midi.  
12 bis rue de la Mairie  
La Chapelle-Bouëxic 02.99.92.03.95

### BOULANGERIE-PÂTISSERIE DRIVE BRODIN

2 rue de la Mairie  
La Chapelle Bouëxic  
02.99.77.66.17

### L'Ardoise GOURMANDE

Bar - Restaurant - Cuisine traditionnelle  
6 Rue de la Mairie - La Chapelle Bouëxic  
02.99.41.79.25

### Décoration d'intérieur François LECROSNIER

Peintures décoratives, revêtements sols et murs,  
pose de parquets, pose de staff.  
6 Rue des Vaults - La Chapelle Bouëxic  
06.15.78.81.24 ou 02.99.42.14.45

### Boucherie Épicerie du Plat d'Or Henri Boivin

37 Rue de la Mairie 35330  
LA CHAPELLE-BOUËXIC  
Tel : 02.99.92.05.22 ou 06.79.64.92.11

### Joël et Evelyne MINGUY

Fruits et légumes  
Présents sur le marché le samedi matin à  
LA CHAPELLE BOUËXIC  
06.16.24.51.79

### CHEZ LILI

Bar, tabac, jeux.  
11 Rue de la Mairie - La Chapelle Bouëxic  
02.99.92.04.33

## LE CLUB DE L'AMITIÉ



Le club invite ses adhérents à son repas d'automne qui aura lieu le **Samedi 19 octobre à 12h00** à la salle polyvalente de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Participation : 13 €.

**S'inscrire avant le 14 Octobre**

**☎ 02.56.01.86.81 ou  
clubamitiechapellos@gmail.com**

## Classe 9



Cette année, la classe 9 vous donne rendez-vous le **Samedi 28 Septembre 2019 à partir de 10h15**, pour une journée sympathique et conviviale ; elle compte sur vous pour cette belle journée

qui se déroulera ainsi :

10H30 Célébration à l'église de la Chapelle Bouëxic.

11H15 Photo au terrain de la Vigne.

12H Vin d'honneur à la salle polyvalente.

13H Repas.

19H30 Apéro suivi d'un buffet froid.

### Bulletin de réservation

La journée :

\_\_\_\_\_ x enfants = 20 €

\_\_\_\_\_ x adultes = 40 €

Le Midi :

\_\_\_\_\_ x enfants = 12 €

\_\_\_\_\_ x adultes = 32 €

Le Soir :

\_\_\_\_\_ x enfants = 10 €

\_\_\_\_\_ x adultes = 12 €

**Coupon réponse** à rendre avec chèque (à l'ordre classe 9 La Chapelle) ou en espèces au bar chez Lili ou chez Anthony à l'Ardoise Gourmande,

**Réservation jusqu'au 20 septembre.** Ce coupon réponse est également téléchargeable sur le site internet de la Commune.

### Renseignements :

Pour tout renseignements contacter le **06.98.81.05.74 ou le 06.89.58.73.30**

Merci aux partenaires de la Fête de la Musique.

### FRANGEUL Hervé

Plâtrerie - Isolation - Cloisons sèches - Ravalement  
ZA Le plat d'Or La Chapelle-Bouëxic 02.99.92.04.36  
La Bigotière 22490 Pleslin Trivagou 02.96.88.10.80  
eurl.frangeul.h@wanadoo.fr

### TOURNERIE DU PLAT D'OR

Tournage sur bois  
LARCHER Jeremy  
Tournerie du Plat d'Or  
La Chapelle-Bouëxic - 02.99.92.04.09

### SAVEURS & COULEURS

Produits fermiers biologiques (cidre, jus de pommes, confitures, fruits et légumes). Accueil à la ferme.  
Béatrice et Jean-Paul HIGNET La Gommerais -  
La Chapelle-Bouëxic. 06.83.66.18.45

### Garage BRIAND Stéphane

Mécanique, Tôlerie, Peinture, Recharge Climatisation.  
Dépannage toutes marques - Vente véhicules neufs  
et d'occasion. 48 Rue de Lohéac -  
Val d'Anast - 02.99.34.92.44

### MANOIR DE LA BOUROUSAIS

Cabanes, gîtes et chambres d'hôtes  
6, La Bourousais - Val d'Anast  
02.99.92.05.96 www.labourousais.com

### OPTIC 2000

Opticien  
14 Rue St Gurval - GUER  
02.97.22.52.96

### TP ETIENNE

Terrassement Assainissement  
9 La Devinais - VAL D'ANAST  
02.99.85.46.87 ou 06.10.45.84.09

### NATURE ET BON SENS

Fabrication et vente de bougies  
Mac Mahon - MERNEL  
06.08.57.74.20

### POISSONNERIE CHOTARD

Poissonnerie -  
MAURE DE BRETAGNE  
06.15.78.24.69

## Initiation Gym Enfants



### Il reste quelques places...

L'association La Dynamique section gym et zumba propose une activité **gym pour les enfants** : initiation à l'équilibre, zumba, coordination .... Cette activité s'adresse aux enfants âgés de 5 à 8 ans.

**Les cours ont lieu le lundi soir de 16h45 à 17h45 à la salle de motricité** (parking de l'école).

Les enfants peuvent être pris en charge à la sortie de l'école. Nombre de places limitées à 25 enfants.

Début des cours : **Lundi 16 Septembre 2019**  
Contact Mme Sylvie PHILIPPEAU au 07.82.18.44.59  
ou par mail [dynamique35330@gmail.com](mailto:dynamique35330@gmail.com)

## Gym et Zumba adultes



Reprise des cours à la salle polyvalente de La Chapelle-Bouëxic. La Dynamique vous propose :

**Le mercredi matin à partir du 11 Septembre à 10h15** : cours de gym.

**Le jeudi soir à partir du 12 Septembre à 19h15** : cours de gym et à 20h15 : cours de zumba.

**Les 2 premiers cours sont gratuits !**

A vous de choisir votre activité gym ou zumba ou bien de pratiquer les 2 ! Contact :

Mme PHILIPPEAU au 07.82.18.44.59  
[dynamique35330@gmail.com](mailto:dynamique35330@gmail.com)



## Partenaires de la Fête de la Musique

### **GARAGE CITROEN**

101 Le Grand Domaine  
Maure de Bretagne -  
02.99.34.93.02

### **GUINCHARD LEFEBVRE**

Pharmacie Orthopédie Matériel médical  
5 Place de l'église 35330 VAL D'ANAST  
02.99.34.89.15

### **DANS TES PATTES**

Education canine rééducation pension.  
La Joie - MERNEL  
06.50.92.50.92

### **Yves HINGAND**

Pompes Funèbres - Marbrerie - Chambre funéraire  
Rue de Lohéac - Val d'Anast  
02.99.34.91.61

### **Entreprise GARCIA**

Rénovation bâtiment Décoration agencement  
10 La Chauvinais - MERNEL  
02.99.34.52.27 ou 06.88.44.80.14

### **GROUPAMA**

Toutes assurances  
20 Rue de Paris - Val d'Anast  
02.99.34.93.48

### **SARL ORHAN**

Plomberie, chauffage électricité climatisation,  
aérothermie, géothermie, solaire.  
Les Rochelles - Val d'Anast 02.99.34.95.49

### **INTERMARCHE**

Les Mousquetaires  
Station service 24/24 Mernel  
Maure de Bretagne 02.99.34.56.22

### **ATLANTIQUE BOISSONS**

Combustibles Boissons  
La Noë - Maure de Bretagne  
02.99.34.93.55

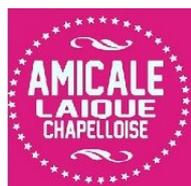
### **POISSONNERIE : LA FILOCHE**

Présent tous les mercredis dans le bourg de  
9h15 à 9h30  
06.75.29.26.04

### **ERJR BERTIN**

Travaux agricoles  
La lande du châtelet  
Val d'Anast 02.99.34.94.89

## Amicale Laïque



Le vendredi 28 Juin s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque de l'école de la Roche Pourprée en présence de Monsieur Le Maire, Roger MORAZIN.

Après la présentation du rôle de l'association, des actions menées cette année, du bilan financier et des actions et projets pour l'année à venir, s'en est suivie l'élection du bureau qui reste le même pour cette année 2019-2020 :

Président : Jordane TANGUY.

Vice présidence : Delphine VLIEGHE et Fabrice GUÉHO.

Trésorier : Nicolas GERNIGON et trésorière adjointe : Anne HERVÉ.

Secrétaire : Lauriane MAFILLE et secrétaire adjointe : Morgane TROUFFLARD.

Pour finir, l'Amicale Laïque a remercié les sortants pour leur investissement et a accueilli de nouveaux parents au sein de l'association.

Pour l'année 2019-2020, l'Amicale Laïque de l'école de la Roche Pourprée vous donne rendez-vous :

**5 Octobre 2019** : Repas de l'école à la salle polyvalente.

**15 Décembre 2019** : Spectacle de Noël avec « la boum des Boumboxers ».

**7 et 8 Mars 2020** : Week-end théâtre avec la troupe « Le Pied en Coulisses » de Guichen.

**5 Avril 2020** : Loto à la salle du Rotz à Val d'Anast.

**20 Juin 2020** : Fête de l'école.

Sans oublier que l'action PAPREC continue encore cette année ( 1er et 3ème samedi de chaque mois) , **reprise de la collecte le samedi 7 Septembre 2019**, l'équipe vous attend pour la dépose de vos paquets de papiers ficelés.

Afin de suivre les actions de L'Amicale Laïque , vous pouvez retrouver toute l'équipe sur leur blog : [amicalelachelapelleb.blogspot.com](http://amicalelachelapelleb.blogspot.com) et aussi sur leur page Facebook.

Merci aux partenaires de la  
Fête de la Musique.

### Jacky GERARD Services

Artisan maçon multi-travaux  
La Chesnais du Bois - Mernel  
Tel 02.99.34.12.00

### Restaurant L'ARLEQUIN

4 Rue de Paris  
Val d'Anast  
02.99.34.89.20

### INTERMARCHE

Ouvert tous les dimanches matins  
ZC la croix logée—Guer  
02.97.22.08.12

### POULAIN

Motoculture et cycles  
P.A. La courtainais - Guichen  
02.99.57.02.52

### ROSALOU FLEURS

1 Place de l'église Val d'Anast  
02.99.34.92.06

### Pharmacie HERAUDAU GAULON matériel médical

9 Place du marché - Val d'Anast  
02.99.34.91.28

### UP SYNERGIE

Laboratoire de produits de  
santé naturelle  
Domaine du Cicé Blossac  
Avenue de la Chaise - Bruz  
02.99.52.76.77

### Garage BRIAND

Mécanique, tôlerie, Peinture, Recharge climatisation.  
Dépannage toutes marques. Vente de véhicules neuf  
et d'occasion. 48 Rue de Lohéac  
Val d'Anast 02.99.34.92.44



Prochain  
Echo Chapellois :

distribution prévue vers  
le 4 novembre.

## ECOLE DE VTT



A vos VTT, l'activité redémarre le **mercredi 11 septembre !**

- Mercredi matin de 10h30 à 12h  
Débutant (7 - 10 ans selon niveau).
- Mercredi après-midi de 14h à 15h30  
Initiés (10 ans et +).
- Et de 15h30 à 17h/17h30 –  
Groupe compétition (à partir de 12 ans)

Coût de la licence + cotisation: 66 €

Renseignements: Roger MORAZIN : 06.76.41.92.41

Fabien VOISIN 06.89.49.43.45 ou par mail  
animationlachapellebouexic@gmail.com

## MULTISPORTS

L'activité **Multi sports enfant** reprendra le lundi 23 sep-  
tembre :

- Créneau GS – CP : tous les lundis de 16h45 à 17h45 –  
(14 places) (7 filles / 7 garçons).
- Créneau : CE1 – CE2, tous les lundis de 17h45 à 18h45.  
(14 places max, 7 filles/7 gar-  
çons).

Coût de la licence + cotisation: 55 €

### NOUVEAUTÉ :

### Multi sports adulte

A partir de **lundi 23 septembre**

- Tous les lundis soirs 19h30 à  
20h30.

Coût de la licence + cotisation: 65€

Renseignements: Fabien VOISIN au 06.89.49.43.45  
ou par mail animationlachapellebouexic@gmail.com



LA CHAPELLE-BOUËXIC

# HORAIRES ET PERMANENCES :

## Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

**Permanences les samedis suivants**

De 9h30 à 12h00

**Septembre :**

14 et 28

**Octobre :**

12 et 26

**Permanence des**

**élus** de 10h à 12h00

Le samedi sur rendez-vous



37 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.15  
www.lachapellebouexic.fr  
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr

## Agence Postale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.10

## Bibliothèque Municipale

Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h

Mercredi de 10h à 12h00 et de 16h à 18h

Samedi de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

## Espace Multimédia

Lundi sur rendez-vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45 et de 10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71

✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com

## Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus

☎ 02.99.92.46.99

Mairie de Guichen

☎ 02.99.52.05.75



## Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de son collaborateur Nicolas Elleouet au 06.64.82.58.50 ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-an.fr  
Vendredi de 15h à 18h à Guichen



## Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes

12, rue Blaise Pascal - BP 88051

35580 GUICHEN

☎ 02 99 57 03 80

accueil@vallonsdehautebretagne.fr



## Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous

Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75

Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



## Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illeneo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».



## Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h -

Mercredi et vendredi de 14h à 18h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Maure à MERNEL

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.

Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 620 Exemplaires.

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Septembre 2019